ADRESSE

DE LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

ÉTABLIE A BREST,

AUX CITOYENS,

Composant les Equipages de l'Armée Navale.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 23 Octobre 1790.

FRÈRES ET AMIS,

L'amour de la patrie, un dévouement sans bornes à la nouvelle constitution, l'attachement le plus inviolable pour de braves marins, de braves militaires, qui ont tant de fois répandu leur sang pour la défense de leur pays, nous engagent à vous ouvrir nos cœurs. Nous venons déposer dans votre sein nos douleurs & nos craintes. Ecoutez, amis, la voix de vos

Cace FRC 8363 f

M2W 16780

concitoyens, de vos frères ; ils ne vous tromperont pas ; leurs intérêts & les vôtres sont les mêmes. Comme vous, ils ont été esclaves & malheureux ; comme vous, ils ont brisé leurs fers ; comme vous, ils voient l'aurore de la liberté, & éprouvent déjà les bienfaits de notre heureuse constitution.

Cette constitution assure à l'homme les droits imprescriptibles qu'il tient de la natute. D'une foule d'esclaves, elle a fait des hommes, des citoyens. Elle ne sera pas seulement la constitution des François : objet de l'admiration de tous les Peuples, elle deviendra un jour celle de l'Univers ; & nous aurons la gloire d'être le modèle de toutes les nations, & d'avoir fixé sur la terre le bonheur & la liberté.

Cette constitution a proscrit à jamais toutes les vaines distinctions ; elle a déclaré tous les citoyens également admissibles aux dignités, places & emplois. Une action de bravoure ne restera donc plus ignorée, & le prix qui y étoit attaché, ne sera plus le partage de la naissance. Les talens & la valeur auront toujours une récompense assurée ; la Nation juste & généreuse saura distinguer également celui qui obéit avec courage & celui qui commande avec succès. Ainsi, nos frères & amis, vous ne rencontrerez plus d'obstacles ; & depuis le grade de matelot jusqu'à celui d'amiral, tout vous est ouvert.

Cette constitution a détruit l'autorité arbitraire, & lui a substitué des Loix sages, fondées sur la nature

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

& la raiſon. Déſormais la loi exiſte pour tous, ſoit qu'elle protège, ſoit qu'elle puniſſe ; déſormais la honte eſt attachée à la faute & non au châtiment. Ni les caprices d'un chef, ni ſes paſſions ne préſideront plus à aucun jugement, & ne décideront point arbitrairement de la vie & de l'honneur d'un citoyen. Les peines ordonnées par la loi ne pourront être infligées que lorſque vos camarades, vos frères auront eux-mêmes reconnu & déclaré que l'accuſé eſt coupable.

Mais cette conſtitution qui doit aſſurer le bonheur des françois, la laiſſerions-nous s'anéantir ? Verrions-nous ſans douleur s'évanouir d'auſſi belles eſpérances ?.... Non, nous avons tous juré de la maintenir. Tout ce qui en émane eſt ſacré comme elle, & nous répandrons pour elle juſqu'à la dernière goutte de notre ſang. Elle nous ordonne le reſpect & la ſoumiſſion à la loi ; le roi lui-même en reconnoît l'autorité ; il ne règne que par elle, & ce n'eſt qu'en ſon nom qu'il peut exiger l'obéiſſance. C'eſt ſur la loi que repoſe la ſûreté de chacun & la liberté de tous ; ſans la loi il n'exiſte plus d'union entre les Citoyens, ſans elle il n'eſt plus de ſubordination, & par conſéquent plus de force publique.

Si la ſubordination eſt néceſſaire au maintien de la ſociété, elle l'eſt bien davantage à la mer, où un ſeul homme, en un ſeul inſtant, peut, par ſa déſobéiſſance, ſa négligence ou ſa pareſſe, cauſer la perte d'un vaiſſeau & de ſon Equipage. Suppoſez-vous dans une tempête ; ſi l'ordre ne règne pas à bord, ſi la

chef qui ordonne n'a pas le pouvoir de faire exécuter, si tout le monde croit avoir le droit de commander, nul ne se croira forcé d'obéir; chacun voudra faire sa manœuvre, on n'en fera aucune; & pendant ce temps, la tempête augmente, le danger s'accroît, le vaisseau s'engage & périt.

Si le même désordre a lieu en présence de l'ennemi, celui-ci profite de vos lenteurs, prend une position avantageuse, vous accable de son feu, & le vaisseau de la nation que vous deviez défendre, passe au pouvoir d'une puissance étrangère.

Tel est aujourd'hui, frères & amis, l'état de la France : l'assemblée nationale est le pilote de ce grand vaisseau; tous les françois en sont les matelots : nous avons tous chacun notre manœuvre, & nous ne devons la faire mouvoir que par l'ordre de celui qui nous gouverne. Mais si, sourds à sa voix, si, rebelles à ses ordres, nous refusons d'obéir, nous devenons les auteurs de la perte générale; & le vaisseau, à la merci des flots & de la tempête, va périr sur les écueils & les rochers, qui vous offrent l'image des ennemis du bien public.

Voilà un foible tableau des maux que peuvent entraîner l'insubordination & l'oubli de ses devoirs. Mais il ne suffit pas de considérer ces maux par rapport à vous-mêmes, voyez encore la ruine & la désolation générales qui en seroient la suite inévitable. Si la France ne peut plus en imposer à ses ennemis; si nos escadres, autrefois tant redoutées, deviennent, par l'indiscipli-

ne, un objet de mépris pour les autres nations, vous verrez nos Colonies perdues, notre commerce anéanti, nos côtes, nos ports abandonnés, des milliers de pères de famille, sans état, sans ressources, réduits à la plus affreuse misère ; vous-mêmes alors, en rentrant dans vos familles, vous n'y trouverez que l'indigence, le désespoir & la mort.

Au nom de la patrie, que nous devons tous défendre ; au nom de la liberté que nous avons conquise, obéissons à la nation, obéissons aux chefs, qui ne tiennent leurs pouvoirs que d'elle, & qui lui doivent compte de toutes leurs actions. Souvenez-vous que ces chefs auxquels vous êtes subordonnés, sont eux-mêmes soumis à la loi, dont ils ne sont que les organes. Rendez leur cette confiance, sans laquelle il n'existe aucune force dans le gouvernement. Citoyens françois, comme vous, ils ont juré d'être fidèles à la nation, à la loi & au roi : ils ne sauroient être parjures, sans oublier leurs intérêts les plus chers. N'ont-ils pas, comme nous, des propriétés à conserver & à défendre ? N'existent ils pas, comme nous, par les bienfaits de la Nation ? N'ont-ils pas enfin, comme nous, des familles, des amis ?.... Et si quelqu'un concevoit le téméraire projet de violer ses sermens, de trahir ses devoirs, pourroit-il échapper au glaive de la loi ?

Braves marins, braves militaires, la France entière a les yeux fixés sur vous ; c'est de votre conduite, dans cette circonstance, que dépend le succès de la

constitution, & c'eſt ſur elle que repoſe la félicité des françois. Offrons à nos ennemis, s'il s'en préſente, un front tranquille & impoſant, par la bonne intelligence entre tous les citoyens, par l'union intime des chefs & des équipages. Sur-tout ne perdez jamais de vue que nos ennemis calculent vos fautes, & qu'ils établiſſent leur triomphe ſur l'abandon de vos devoirs. Votre patriotiſme, votre gloire, votre propre intérêt, inſéparable de celui de vos concitoyens, tout nous fait eſpérer que vous accueillerez les conſeils de vos frères, de vos amis. Oui, notre attente ne ſera pas trompée; & nous aurons la douce ſatisfaction d'annoncer à tous les françois que, ſi, par les inſinuations perfides de gens mal intentionnés, quelques-uns d'entre-vous ont été pendant un moment égarés, ils ont bientôt reconnu leur erreur; & que, ralliés au nom ſacré de la patrie, tous les équipages de l'armée navale ſont rentrés dans l'ordre.

Fait & arrêté en Société, à Breſt, le 16 Octobre 1790, & l'an deuxième de la liberté.

Singé, GEFFROY, *Préſident.*

BELVAL, MORAS, JULLOU, POULIQUEN, *Secrétaires.*

Séance de MM. les Officiers des grades intermédiaires de la Marine, assemblés extraordinairement à l'hôtel du Commandant, le 13 *octobre* 1790. *Un d'eux a dit :*

MESSIEURS,

L'égalité d'opinion que nous avons trouvée dans plusieurs de nos camarades, nous a fait desirer d'être tous réunis, pour vous communiquer notre manière de voir sur les grands événemens qui se passent sous nos yeux ; car nous ne doutons pas que vous ne sentiez comme nous, combien la France doit gémir de voir les progrès de l'insurbordination qui, pour ainsi dire, paralyse notre armée. Mais croyez-vous, messieurs, que nous devons nous reposer sur la pureté de nos sentimens dans une position aussi délicate ? Non, messieurs ; & quoique le silence ne nous rendroit jamais véritablement coupables, nous devons craindre que des gens mal intentionnés nous supposent des vues ambitieuses, méditées sourdement, & des raisons particulières pour desirer l'éloignement de nos chefs. Cette idée, quoiqu'absurde & sans nul fondement, ne laisseroit pas que de s'accréditer, si nous ne faisions tous nos efforts pour détruire un soupçon que notre délicatesse repousse avec indignation.

Telles sont à-peu-près, messieurs, les expressions

dont nous allons vous donner connoiſſance, & que nous n'avons pas cru devoir livrer à l'impreſſion, ſans vous les faire connoître, & vous temoigner tout le cas que nous ferions de votre ſuffrage, ſi vous croyez devoir nous l'accorder. Un autre ſentiment, non moins puiſſant, nous a guidés dans cette adreſſe ; c'eſt de nous voir tous réunis pour coopérer, par notre enſemble, au rétabliſſement de l'ordre & de la tranquillité publique.

Après ce diſcours, on fit la lecture de l'adreſſe ſuivante :

Plus je vis d'ennemis, plus j'aimai ma patrie.....

L'HONNEUR qui fut toujours notre ſeul guide, pourroit-il nous abandonner dans le moment où il doit nous ſauver du plus grand des malheurs ? L'idée d'un ſoupçon diffamant eſt accablante ; la honte & le mépris qui l'accompagnent n'en ſont que mieux ſentis, quand on n'a aucun reproche à ſe faire. Alarmés de propos indiſcrets que des hommes mal intentionnés accréditent ſourdement, pourrions nous garder un ſilence criminel aux yeux de la Nation ?

Animés du zèle & du patriotiſme pur qui caractériſent de vrais françois, nous aimons, nous deſirons prouver par notre exemple l'oubli généreux de quelques torts particuliers, réſultats indiſpenſables d'un régime vicieux & d'anciens préjugés détruits, & déſavoués aujourd'hui par la raiſon.

Réfléchiſſez donc, ô vous qui ne ſuivez qu'un ſentiment aveugle !.... En ſuppoſant que l'égalité rende tous les hommes habiles aux premiers emplois,.... croyez-vous que ceux à qui vous aviez ſi juſtement accordé votre confiance, puiſſent avoir démérité par la raiſon même que nous avons droit d'y prétendre ? Non, nos cœurs déſavouent d'auſſi abſurdes prétentions, & nous rougirions d'être ſoupçonnés capables de ſeconder de telles vues.

Ne faites donc plus de vains efforts, ou dirigez-les vers un objet plus digne de cœurs vraiment civiques; inſpirez la confiance à nos braves Marins, faites-leur ſentir l'avantage que nous retirerons d'un enſemble parfait, ſans lequel nos forces formidables ſe tourneroient contre nous; ſecondez nos efforts, éclairez nos équipages, imprimez-leur l'amour de l'ordre & celui de leur devoir, dont ils ne peuvent s'écarter ſans devenir parjures.

Et vous, braves marins & ſoldats, ſerez-vous ſourds aux cris de la patrie ? N'oubliez pas que c'eſt autant à la ſubordination & à la diſcipline qu'à votre courage, que la France doit quatorze ſiècles de triomphes. Les anglois ſont armés, bientôt ils couvriront nos côtes.... Diſpoſons-nous donc à les repouſſer, & à leur prouver qu'une nation libre eſt toujours redoutable, ſi on l'attaque injuſtement.

Profondément affectés des maux qui nous accablent, nous ne pouvons nous borner à gémir ſur les plus grands malheurs que nous entrevoyons; &

ne fussions-nous pas assez heureux pour nous faire entendre, nous aurons au moins rempli les devoirs de fidèles citoyens.

Témoins des désordres affreux dont les suites sont incalculables, nous nous croirions indignes de l'honorable emploi de défendre la patrie, si, dans un moment où nous voyons s'accroître les désordres, nous ne faisions tous nos efforts pour découvrir les causes qui vont détruire notre marine, si l'assemblée nationale & le roi ne s'empressent d'arrêter les suites funestes de l'insubordination.

Nous ne voyons de toutes parts que cabales, que des trames ourdies sous la forme des plus méprisables fictions ; & des gens qui se disent françois, osent les répandre dans un peuple bon & facile à séduire, sur-tout quand il croit voir le bien de son pays ; nous voyons, avec la plus vive douleur, nos braves marins aveuglés de mille idées fantasques, établies sur des principes aussi faux qu'absurdes.... Voilà donc le noble emploi que nous faisons de cette sainte liberté qu'un monarque, plus en père qu'en roi, vient d'accorder à nos desirs ; & vous ne retirez donc de votre triomphe que l'anéantissement de vos forces ! Pouvez-vous vous oublier assez, pour préférer au bonheur de votre patrie, le coupable sentiment de soutenir une opinion qui n'est pas celle de votre cœur, mais qui a pris naissance dans les perfides impressions de nos plus cruels ennemis ? Oui, c'est une vérité ; on affecte de craindre ou de supposer des traî-

tres; on se fait une étude criminelle de faire rejaillir le mépris sur des hommes vertueux, dont une grande partie a versé son sang pour la gloire de la nation, & à qui on veut refuser aujourd'hui l'honneur de mourir pour elle. Craignons donc de tomber dans une funeste indifférence sur les dangers qui nous menacent; entendons les clameurs du faux patriotisme qui demandent que le général d'Albert abandonne un poste auquel il a été cent fois porté par tous ceux qui l'ont vu combattre les ennemis de l'état; par une grande partie, enfin, de ces mêmes hommes qui paroissent aujourd'hui le méconnoître.

Répondez, ô vous qui donnez d'aussi dangereux conseils! Sentez-vous à combien de malheurs vous exposez votre patrie, en autorisant les demandes inconsidérées de quelques individus qui, par la suite, voudront faire une loi d'un évènement malheureux, suggéré par nos ennemis? Nous frémissons, en réfléchissant que le sort futur de nos armes va peut-être dépendre d'une cabale. Quoi, françois, voudriez-vous devenir injustes!.... Vous méconnoissez l'homme vertueux qui a soutenu la gloire de votre pavillon, lui, l'émule de Suffren.... lui, que nos ennemis respectent, & que nous osons même dire qu'ils craignent; mais sans s'écarter des principes, songez, enfin, qu'il faut quarante années de travaux pour former un bon général, & que le siècle de Louis XIV, où le mérite fut toujours placé au premier rang, n'a produit que cinq grands hommes de mer, *Tourville*, *Dugai-Trouin*, *Duquesne*, *Jean-Bart* &

Forbin. Soyons juſtes, & attendons au moins que de nouveaux guerriers, auxquels vous voudriez confier nos armées, aient donné des preuves de leurs talens & de leur courage ; nous diſons courage, car il ne faut pas confondre les premiers feux de la jeuneſſe avec cette fermeté mâle & vigoureuſe qui ſeule peut diriger les opérations dont dépend la vie de pluſieurs milliers de citoyens & l'honneur de la nation. Eſpérons qu'il ſera fait un choix dont la juſtice & l'équité ſeront la baſe ; des ſervices ſignalés, des faits qui prouvent, des connoiſſances enfin qui nous juſtifieront aux yeux de la poſtérité.

Mépriſe, ô ma patrie, tous ces conſeils funeſtes qui te porteroient à méconnoître les officiers d'un Corps auquel tu as tant de fois confié ta gloire, & qui ont ſi dignement rempli tes vœux, en protégeant ton commerce, ſource de ta proſpérité ; ne cite pas quelques malheurs qui ont fané tes lauriers. Nos ennemis ont fait auſſi des fautes, & nous en ferons moins déſormais, ſi nous ſavons nous renfermer dans nos devoirs : ils ſe bornent à ſuivre, reſpecter, maintenir les loix, & à honorer & récompenſer le vrai mérite.

Puiſſe la nation ne voir dans cette adreſſe que l'expreſſion du vrai patriotiſme & les vœux les plus ſincères que nous ne ceſſerons de former pour ſa gloire ! Mais trop foibles pour arrêter les déſordres qui nous font gémir, nous ne pouvons qu'attendre avec la plus vive impatience le moment heureux de

la paix intérieure, & du bonheur général auquel nous sommes disposés à concourir jusqu'au dernier souffle de la vie.

A Brest, le 13 *octobre* 1790.

L'Assemblée ayant applaudi & approuvé unanimement l'adresse ci-dessus, a délibéré qu'après en avoir donné connoissance au commandant de la marine, il seroit envoyé une députation vers la municipalité & MM. les commissaires du roi ; & que si l'un & l'autre l'approuvoient, elle seroit signée sur le champ, par tous les officiers présens, pour être livrée à l'impression.

La députation composée d'un officier de chaque escadre, s'étant rendue à l'hôtel-de-ville, l'un d'eux a dit :

MESSIEURS,

Votre amour du bien, vos lumières & vos vertus vous ont rendu, en quelque sorte, les dispensateurs de l'estime de nos concitoyens. Nous venons d'apprendre, avec douleur, que des bruits artificieusement répandus sur notre conduite, pourroient altérer une opinion qui ne pourroit ensuite se rétablir que lorsqu'on seroit éclairé de manière à ne plus douter de notre désintéressement & de notre probité : dans une position aussi délicate, nous avons formé le projet de rendre compte de notre conduite, & nous venons

à cet effet vous donner communication d'une adreſſe où nous eſpérons détruire tout ce que l'on a imaginé avec autant de folie que de malignité.

Nous avons l'honneur de vous prier d'en prendre lecture, de l'examiner, & de comparer enſuite nos principes & nos idées avec notre conduite : ſi malheureuſement elle ſe trouvoit contradictoire ; s'il étoit quelques points ſur leſquels elle eût à être cenſurée, vous êtes ſuppliés de parler avec franchiſe, & de nous indiquer les moyens de réparer les erreurs que nous avons pu commettre ; que ſi, au contraire, nous étions aſſez heureux pour être exempts de blâme ou de reproches, nous nous abandonnons, avec la plus entière confiance, à ce que vous indiquera l'équité, pour rétablir des militaires vraiment patriotes dans l'opinion de leurs concitoyens.

Tels ſont, Meſſieurs, les motifs d'une démarche que nous a preſcrit peut-être moins le beſoin de nous juſtifier, que celui d'éclairer ſur notre conduite & nos intentions, & par-deſſus tout, la juſte envie de rendre hommage à votre patriotiſme.

MM. les officiers municipaux ayant témoigné leur ſatisfaction aux députés, ils ſe ſont rendus chez MM. les commiſſaires du Roi, qui ont pareillement approuvé ladite adreſſe.

La députation ayant rendu compte à l'aſſemblée du réſultat de leur démarche, qui ſe trouvoit conforme au vœu général, en conſéquence ont ſigné.

MM. Trublet, Duval, Puren, Allary, Le Tour-

neur, Sébire, *Lieutenans de Vaiſſeau & anciens Capitaines de Brûlots.*

MM. Blanchard, Kerengal, La Vieuville, Gubian, Leſquin, de Langle, Chaſteignier, Plancy, Contrepont, Pinquer, Broſſard, Fuſtel, Nielly, Leiſſeguer, Coquet, la Coudraye, Menage, Bédée, Harſcouet, Pean, Marié, Jézékel, Furic, la Rue-Deſmareſts, Villeon aîné, Villeon cadet, Martin, Couaridoux, Kerangalet, du Drezit, Portzampart, Barré, Rudeval, Daniel Kerſéré, Beauverger, Rheydellek, Daniel, Clément, du Foſſé, Krohm, Deloz, Deſlandes, Coupé, Brochereuil, Bruillac, la Morandais, la Carrière, Roux aîné, le Blond-Saint-Hilaire, Brulean, Salembier, la Trouplinière, du Bonaze, Drieux, Hubert, Taillard, Lhermite, Bertrand, Maſſot, Falaiſe, du Cellier, Flonet, Daniel Kerſaux, Courſon, Molénard, Siméon, Bruillac cadet, Duqueſne, le Lamer, Prevoſt la Croix, Dulac, Poideloue, Barbier, Sauturon, Etienne, Dubreuil, Robert, Koatnempren, *ſous-Lieutenans de Vaiſſeau*

A Paris, chez Baudouin, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-St.-Jacques, N°. 31.